Le fisc réclame 24 millions à l'ex-président de Jitec

FRANCIS VAILLES

Pendant que les victimes du financier Earl Jones ragent, le fisc québécois a rattrapé un autre homme d'affaires poursuivi par des investisseurs: Benoit Laliberté.

Revenu Québec lui réclame 24,2 millions de dollars pour des taxes et des impôts impayés, a appris *La Presse Affaires*. Une bataille devant les tribunaux a été entreprise au cours des derniers mois pour les années fiscales 1997 à 2003.

Benoit Laliberté avait lancé la firme techno Jitec en 2000. L'entreprise avait explosé en Bourse avant de s'aplatir comme une crêpe. Poursuivi par les autorités boursières, Benoit Laliberté a été reconnu coupable, au début de 2008, d'avoir trompé les investisseurs, ce qui lui a valu une amende de 893 000$. Une requête en recours collectif est toujours devant les tribunaux.

Le litige fiscal avec Revenu Québec prend la forme de trois requêtes. Benoit Laliberté s'est adressé à la Cour supérieure en début d'année pour contester les avis de cotisation de 2005 et 2008.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Poursuivi par les autorités boursières, Benoit Laliberté, ex-président de Jitec, a été reconnu coupable, au début de 2008, d'avoir trompé les investisseurs, ce qui lui a valu une amende de 893 000$. Une requête en recours collectif est toujours devant les tribunaux.

Une fraude fiscale?

En mai, le fisc a répliqué en affirmant que Benoit Laliberté avait fait «une fausse représentation des faits par incurie ou par omission involontaire ou a commis une fraude, en omettant de déclarer ces revenus d'entreprise et de payer les impôts y afférents».

Le fisc québécois réclame en particulier 23,6 millions en impôts sur le revenu de la compagnie à numéro 9033-9813 Québec inc. Il s'agit d'une entreprise qui exploitait un commerce d'ordinateurs et d'équipements informatiques entre 1997 et 2002.

Revenu Québec a scruté les livres de l'entreprise en 2004 et constaté qu'elle ne tenait aucun registre concernant ses revenus d'exploitation. Le fisc a donc établi les impôts à payer en se basant sur les dépôts faits par l'entreprise à la Banque Nationale et à la Caisse populaire de Saint-Hubert.

Au total, le fisc a donc constaté que les revenus de 9033-9813 Québec inc. se sont élevés à 36,7 millions pour les sept années de 1997 à 2002. En particulier, les années 1998, 1999 et 2000 lui auraient procuré des revenus de 10,2 millions, 4,4 millions et 8,1 millions respectivement.

Revenu Québec réclame également 217 346$ en TVQ impayée et en pénalités, ainsi que 427 355$ d'impôts impayés pour l'entreprise Vectoria informatique et télécommunication, qu'administrait Benoit Laliberté, selon le fisc.

En réplique, Benoit Laliberté affirme dans une requête que les réclamations pour les années d'imposition 1997 à 2000 inclusivement sont prescrites, «les avis de cotisation ayant été émis à l'extérieur des délais».

Qui plus est, l'homme d'affaires soutient qu'il n'avait plus aucun intérêt dans la compagnie 9033-9813 durant les années en litige puisqu'il avait cédé ses actions à un certain Simon Lamarche.

Revenu Québec n'est pas d'accord avec cette interprétation des faits. Certes, les actions de 9033 ont été transférées à Simon Lamarche le 12 juin 1997, mais, le même jour, Benoit Laliberté et Simon Lamarche avaient convenu que Benoit Laliberté continuerait d'utiliser le compte bancaire de 9033.

En outre, lors d'une vérification fiscale en 2003 et 2004, le fisc a constaté que Benoit Laliberté utilisait le compte bancaire de 9033 pour son commerce d'équipements informatiques et qu'il en était le signataire autorisé.

Bref, c'est la guerre entre Revenu Québec et Benoit Laliberté. Reste à savoir si l'entrepreneur, advenant qu'il perde sa cause, pourra payer au fisc les 24,2 millions qu'il réclame...

Le guide de l'escroquerie

MICHEL GIRARD
CHRONIQUE

Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'Autorité des marchés financiers (AMF). Chaque année, au Canada, des milliers d'investisseurs se font voler des milliards de dollars par les escrocs de la finance.

Comment ces filous s'y prennent-ils pour nous siphonner le portefeuille? La meilleure façon de se protéger contre les Vincent Lacroix, Bernard Madoff et leurs émules comme le présumé fraudeur Earl Jones, c'est peut-être d'en savoir davantage sur les stratégies et manœuvres utilisées par tous ces filous qui veulent notre bien.

Après consultation de plusieurs sources, dont de nombreuses publications offertes gratuitement par l'AMF, voici mon guide de l'escroquerie.

Pour chacune des astuces décrites plus bas, vous trouverez un commentaire de ma part. Rappelez-vous que la prévention ne coûte rien mais... peut rapporter gros!

1- Votre partenaire de golf (ou de tennis, de chasse, de pêche, de boulingrin, de quilles, de danse sociale...) a obtenu de la part de son courtier un super tuyau voulant que les actions de l'entreprise XYZ montent fortement. Pourquoi? Parce qu'un important investisseur s'apprêterait à acquérir un gros bloc d'actions. Il vous invite à y investir au plus vite.

Commentaire: concentrez-vous sur votre partie de golf ou autre et laissez à votre partenaire la chance de réaliser lui-même le coup d'argent. Cela dit, posez-vous la question suivante lorsqu'on vous donne un tuyau en Bourse à la suite d'une information privilégiée: pourquoi veut-on me faire faire un coup d'argent? Se peut-il que l'on veuille faire grimper le titre dans le but de permettre à certains «véreux» de liquider leurs actions au prix fort?

La meilleure façon de se protéger contre les Vincent Lacroix, Bernard Madoff et leurs émules comme le présumé fraudeur Earl Jones, c'est peut-être d'en connaître davantage sur les stratégies et manœuvres utilisées par tous ces filous qui veulent notre bien.

2- Votre conseiller (courtier, agent d'assurances, représentant en fonds communs de placement) vous fait une offre que vous ne pouvez pas refuser selon lui. Vous faites partie des clients privilégiés à qui il offre la possibilité d'investir 5000$, 10 000$ ou même 25 000$ dans un placement privé d'une petite pétrolière de l'Alberta, laquelle devrait bientôt s'inscrire en Bourse. Des actions à 10 cents, qui devraient valoir 1$ sitôt que l'entreprise arrivera en Bourse.

Commentaire: demandez-lui combien il a personnellement investi dans ladite entreprise, preuves à l'appui. Vous serez au moins deux à vous enrichir comme Crésus! Autre question à lui poser: quel est le pourcentage de sa commission sur la vente de ce placement privé?

3- Un membre de votre famille élargie vous invite à participer à une soirée d'information pour vous permettre de devenir vous-même «conseiller» financier et promoteur/intermédiaire de produits financiers (assurances, fonds communs de placement, prêts hypothécaires, etc.). Pas besoin de permis de l'AMF, vous dit-on. Pour chaque client que vous recrutez, vous recevrez, promet-on, une quelconque ristourne. Mieux encore: vous empocherez même des ristournes sur les clients de vos clients. Payant, le système pyramidal.

Commentaire: non seulement le traditionnel système pyramidal ou le stratagème à la Ponzi de Madoff est illégal, mais, en plus, les risques d'y perdre ses économies sont extrêmement élevés. Dans un système pyramidal, la clé du succès financier n'est détenue qu'en haut de la pyramide. Et vous n'y aurez pas accès...

4- Un ami de l'ami de votre ami exploite une firme de placements privés. Avec lui, on vous promet que vous obtiendrez un rendement garanti minimum de 10%. Et ce, à l'abri de l'impôt. Mais il faut garder secret le nom de l'entreprise afin de protéger les investisseurs contre la main du fisc. C'est une sorte de paradis fiscal.

Commentaire: c'est assurément un paradis fiscal pour votre nouvel ami de la finance, et il vous en remercie. Et dites adieu à vos épargnes!

5- Vous possédez très peu de connaissances en matière de placements. La banque avec laquelle vous faites affaire ne vous donne rien ou presque comme rendement sur vos comptes et vos certificats de placement. Un proche de la famille vous propose de lui confier vos épargnes pour les placer dans des placements nettement plus rentables.

Commentaire: ne ratez pas votre chance et dites-lui «non merci». Cela devrait vous éviter des pertes quasi garanties!

6- Votre institution bancaire vous informe par courriel qu'une mise à jour de votre compte «X» doit être immédiatement exécutée. À défaut de cliquer sur le lien informatique, vous risquez la catastrophe.

Commentaire: optez pour la catastrophe, cela vous fera «économiser» bien des maux de tête et vous évitera des risques de fraude! Les tentatives d'hameçonnage et de vol d'identité ou de renseignements confidentiels sont monnaie courante sur l'internet.

7- Une firme de placement vous offre un stratagème pour encaisser vos REER à l'abri du fisc.

Commentaire: on a eu droit ces dernières années à diverses propositions de stratagème promettant l'encaissement des REER sans payer un cent d'impôt à Revenu Québec et Revenu Canada. Un conseil: passez votre tour et payez vos impôts.

Les fraudeurs sont reconnus pour être très créatifs. Voilà pourquoi personne n'est à l'abri d'une fraude. Mais si on fait preuve d'une prudence élémentaire, on peut certes limiter les risques.

Faire affaire uniquement avec des institutions, des firmes et des conseillers qui détiennent leurs permis de l'AMF et autres institutions gouvernementales reconnues ne nous protège pas entièrement contre les manœuvres et stratégies frauduleuses.

Mais cela nous permet de démasquer plus facilement les fraudeurs et d'avoir certains recours pour récupérer notre argent.

BANQUES AMÉRICAINES

Des bénéfices éclatants mais trompeurs

AGENCE FRANCE-PRESSE

NEW YORK — Après JPMorgan Chase, les banques américaines Bank of America et Citigroup ont dégagé au deuxième trimestre des résultats positifs et supérieurs aux attentes, qu'il serait toutefois hasardeux d'interpréter comme le signe de la fin de la tourmente financière.

Pour la période mars-juin, JPMorgan Chase, première banque américaine par la capitalisation boursière, a vu son bénéfice grimper à 2,7 milliards de dollars. Bank of America a été bénéficiaire de 3,2 milliards et Citigroup de 4,3 milliards, selon leurs résultats publiés hier.

Les trois banques, qui sont actives sur l'ensemble des métiers de la finance, ont bénéficié à plein d'un trimestre exceptionnel sur les bourses, qui a généré d'importants revenus pour leurs activités de courtage.

Chez JPMorgan, le bénéfice des activités de courtage a ainsi été presque quadruplé en un an, à 1,47 milliard.

Une performance «qui n'est sans doute pas un bon indicateur de ce qui se passe», avertissent les analystes de Deutsche Bank.

Si elle est sortie du rouge pour la première fois depuis le troisième trimestre 2007, Citigroup ne le doit qu'à la plus-value de 6,7 milliards enregistrée lors de la cession partielle de sa filiale Smith Barney.

Mais c'est surtout du côté de la banque de détail que le bât blesse.

L'activité de banque pour les particuliers «suit exactement l'état de l'économie et de l'emploi», explique Gregori Volokhine, de Meeschaert New York. «Il ne peut donc pas y avoir de miracle», note-t-il.

Cette semaine, la banque centrale américaine a indiqué que le chômage monterait plus que prévu, pouvant atteindre d'ici la fin de l'année 10,1% et devrait encore atteindre entre 9,5% et 9,8% l'an prochain.

La faiblesse de l'économie se traduit chez les banques par un coût des créances douteuses qui a pour certaines plus que doublé sur un an: Citigroup a provisionné 12,4 milliards, JPMorgan 9,7 milliards, et BofA 13,4 milliards.

Les analystes de Deutsche Bank soulignent que, si l'on assiste «à de premiers signes de stabilisation des défauts de paiement chez les particuliers», il faut s'attendre à «une hausse des pertes associées aux crédits non payés au second semestre». Le pic est attendu pour «le 4e trimestre ou le 1er trimestre 2010», mais les provisions devraient rester encore élevées sur l'ensemble de 2010, «voire 2011», selon eux.

«C'est un problème pour des banques comme JPMorgan et Citi, qui ont toujours compté sur la banque de détail pour avoir une source stable de revenus face aux incertitudes cycliques de la banque de gros», relève Charles Geisst, universitaire spécialiste de la finance au Manhattan College.

Selon M. Geisst, ces établissements seront menacés de pertes «tant que l'économie ne sera pas bien redressée, ce qui ne semble pas imminent».

Bank of America a averti que la faiblesse de l'économie affecterait ses performances «durant le restant de l'année et encore en 2010».

Autre source d'inquiétude pour les banques, ajoutent plusieurs analystes: la faiblesse continue de la banque commerciale, alors que nombre d'entreprises sont emportées par la crise.

Sur ce point, Bank of America a notamment souligné que les défaillances avaient continué à progresser dans l'immobilier professionnel.

Atteindre un haut niveau de rentabilité «sera beaucoup plus dur au second semestre», a prévenu le directeur général de Bank of America Kenneth Lewis, en rappelant que sa banque avait bénéficié de gains qui ne se reproduiront plus, comme la vente de parts dans la banque chinoise CCB.